

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

## **1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**· 1.1 Identificateur de produit**

**· Nom du produit:** SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS

**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Insecticide

**· Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide

**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**· Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

**· Service chargé des renseignements:** Commercial

**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

## **2 Identification des dangers**

**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**· 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



F+: Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**· Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage**

**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.  
(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS

(suite de la page 1)

## · Pictogrammes de danger



GHS02    GHS09

## · Mention d'avertissement Danger

## · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## · Indications complémentaires:

Contient permethrine (ISO). Peut produire une réaction allergique.

## · 2.3 Autres dangers

## · Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.  
 · vPvB: Non applicable.

## 3 Composition/informations sur les composants

## · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

## · Description: Préparation insecticide.

## · Composants dangereux:

CAS: 106-97-8	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220;  Press. Gas, H280	50-100%
CAS: 93685-81-5	hydrocarbures en C4, exempts de butadiene-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée Xn R65 R10-53 Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	2,5-10%
CAS: 67-63-0	2-propanol Xi R36;  F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
Numéro EC 921-024-6	hydrocarbures C6-C7, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% N-hexane Xn R65;  Xi R38;  N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	2,5-10%

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS**

(suite de la page 2)

CAS: 52645-53-1	permethrine (ISO)  Xn R20/22;  Xi R43;  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	0-1%
CAS: 1166-46-7	D-TETRAMETHRINE  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0-1%
CAS: 188023-86-1	D-PHENOTHRINE  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0-1%

*. Indications complémentaires:* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **4 Premiers secours**

*. 4.1 Description des premiers secours*

*. Remarques générales:* Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

*. Après inhalation:*

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

*. Après contact avec la peau:* Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

*. Après contact avec les yeux:*

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

*. Après ingestion:*

Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir.

*. Indications destinées au médecin:*

*. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés* Pas d'autres informations importantes disponibles.

*. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires*

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

*. 5.1 Moyens d'extinction*

*. Moyens d'extinction:*

CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Mousse

Poudre ABC

Poudre BC

Dioxyde de carbone (CO2)

*. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:*

Eau

Jet d'eau à grand débit

*. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange*

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

*. 5.3 Conseils aux pompiers*

*. Equipement spécial de sécurité:*

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

*. Autres indications:* Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS

(suite de la page 3)

### **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- 6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **7 Manipulation et stockage**

- Manipulation:**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage:**

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle.

- Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

- Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

- 8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane
-----------------

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
-----	---

67-63-0 2-propanol
--------------------

VME	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
-----	--

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS**

(suite de la page 4)

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

**· Equipement de protection individuel:**

**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**· Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux:**



Lunettes de protection

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

**9 Propriétés physiques et chimiques**

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales.**

**· Aspect:**

<b>Forme:</b>	Liquide
---------------	---------

Aérosol
---------

Non déterminé.
----------------

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS**

(suite de la page 5)

<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Densité à 20 °C:</b>	<1 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
<b>9.2 Autres informations</b>	chaleur chimique de combustion : > 30kJ/g

**10 Stabilité et réactivité****· 10.1 Réactivité****· 10.2 Stabilité chimique****· Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées , le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumés , oxyde d'azote.

**· 10.4 Conditions à éviter**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'échauffement
- la chaleur
- l'humidité
- l'accumulation de charges électrostatiques
- des flammes et surfaces chaudes

Protéger de l'humidité. La réaction avec l'eau peut provoquer une réaction exothermique

**· 10.5 Matières incompatibles:** Agents d'oxydation puissants**· 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

**11 Informations toxicologiques****· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

En cas de fortes concentrations, les vapeurs peuvent être irritantes avec effet sur le système nerveux.

Une inhalation très importante peut être la cause de nausées et d'irritation des muqueuses .A très forte concentration, peut provoquer des difficultés respiratoires, des troubles du rythme cardiaque aggravés par stress et manque d'oxygène.

L'absorption accidentelle peut entraîner des accidents pulmonaires graves.

L'ingestion accidentelle peut entraîner des douleurs buccales et abdominales.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent provoquer des irritations cutanées. Peut détruire l'enduit acétoxylique avec risques de dermatoses et d'allergies secondaires.

Peut provoquer des irritations si décontamination non immédiate

**· Toxicité aiguë:****· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****106-97-8 butane**

Inhalatoire | LC50/4 h | 658 mg/l (rat)

**67-63-0 2-propanol**

Oral | LD50 | 5280 mg/kg (rat)

Voie cutanée | LD50 | 12800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire | LC50/4 h | 72,6 mg/l (rat)

D-PHENOTHIRINE (CAS: 188023-86-1)

Par voie orale : DL50 &gt; 5000 mg/kg Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 &gt; 5000 mg/kg Espèce : Rat

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS**

Par inhalation : CL50 &gt; 2.21 mg/l Espèce : Rat

(suite de la page 6)

D-TETRAMETHRINE (CAS: 1166-46-7)

Par voie orale : DL50 &gt; 5000 mg/kg Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 &gt; 5000 mg/kg Espèce : Rat

Par inhalation : CL50 &gt; 1.18 mg/l Espèce : Rat

**· Effet primaire d'irritation:**· **de la peau:** Peut provoquer une légère irritation de la peau en cas de contact prolongé.· **des yeux:** Irritation possible par contact avec les yeux.· **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour· **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour**12 Informations écologiques****· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****67-63-0 2-propanol**

EC50(48h) | 13,299 mg/l (daphnies)

EC50/72h | &gt;1 ug/l (algues)

LC0/96h | 9,640 mg/l (poisson)

D-PHENOTHRINE (CAS: 188023-86-1)

Toxicité pour les poissons : CL50 = .0027 mg/l - Facteur M = 100- Espèce : Salmo trutta - Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = .0043 mg/l - Facteur M = 100- Espèce : Daphnia magna- Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 &gt; .011 mg/l- Facteur M = 10- Durée d'exposition : 72 h

D-TETRAMETHRINE (CAS: 1166-46-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.01 mg/l - Facteur M = 100 - Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.11 mg/l - Facteur M = 1 - Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 = 2.3 mg/l- Durée d'exposition : 72 h

**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Comportement dans les compartiments de l'environnement:****· 12.3 Potentiel de bioaccumulation**

D-TETRAMETHRINE (CAS: 1166-46-7)

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> ≥ 4.

Facteur de bioconcentration : BCF ≥ 50

**· 12.4 Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau, le produit s'étale à la surface de l'eau.

Ce produit est extrêmement volatil et s'évaporera rapidement dans l'air s'il est rejeté dans l'eau

**· Effets écotoxiques:**· **Remarque:** Très毒ique chez les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxic pour organismes aquatiques.

**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** données non disponibles à ce jour· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS

(suite de la page 7)

### **13 Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Elimination du produit/de l'emballage**

Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.

- **Code déchet:**

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques  
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

### **14 Informations relatives au transport**

- **14.1 No ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR**

1950

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT

- **IMDG**

AEROSOLS (permethrine (ISO), hydrocarbures C6-C7,  
N-alcanes, isoalcanes, cycliques,<5% N-hexane),  
MARINE POLLUTANT

AEROSOLS, flammable

- **IATA**

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

classe : 2

code :5F

- **ADR**



- **Classe**

2 5F Gaz.

- **Étiquette**

2.1

- **IMDG**



- **Class**

2.1

- **Label**

2.1

- **IATA**



- **Class**

2.1

- **Label**

2.1

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour  
l'environnement : permethrine (ISO)

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS

(suite de la page 8)

<b>· Polluant marin:</b>	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>· Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Gaz.
<b>· Code danger:</b>	-
<b>· No EMS:</b>	F-D,S-U
<b>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>· Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>· ADR</b>	
<b>· Quantités limitées (LQ)</b>	1L
<b>· Catégorie de transport</b>	2
<b>· Code de restriction en tunnels</b>	D
<b>· "Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

## 15 Informations réglementaires

**· Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

**· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
1029-IN03K

**· Phrases R et/ou H pertinentes:**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

**Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS**

(suite de la page 9)

- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les astérisques sur le côté gauche indiquent qu'il y a eu une modification dans le paragraphe depuis la dernière version.

Mise à jour selon le règlement n°453/2010

revision 1.2

FR